



Changement de lieux pour les cendres de mon beau-père

Par **Maxime14**, le **01/08/2017 à 14:07**

Bonjour, je vous contacte aujourd'hui car nous avons un soucis familiale et avant de faire des démarches on souhaite en savoir plus.rnrnDonc je vous explique mon beau-père est décédé le 4 juillet 2016, il a été incinéré et mis dans un caveau, un caveau qui appartient uniquement à ma mère (chose à noter ils étaient seulement pacsé Et elle essaie de se marier à titre posthume). À ce jour ma mère souhaite retourner dans sa famille qui est à 700 km donc la famille de mon beau-père ne souhaite pas que l'on emmène mon beau-père. Donc comme ma mère n'est pas marié à mon beau-père on sait qu'elle a aucun droit mais leurs enfants si. Après les deux petits sont encore mineurs donc on voudrait savoir si ils peuvent tout de même faire en sorte que leurs père viennent avec eux ? rnrnMerci de votre reponse